

## Compte rendu du Conseil Communautaire du 31 mars 2015

**PRESENTS** : MM. Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Louis GERGAUD, Mme Patricia GRANGE, M. Jean-Louis IMBERT, Mme Marie-Hélène MARTINAUD, M. Paul MINSSIEUX, Mme Josiane MOMBRUN, M. Grégory NOWAK, Mme Marie-Claire PELTIER, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Jacqueline PONE-VANHAUWAERT, Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, M. Jean-Jacques RUER, Mme Solange VENDITTELLI.

**Pouvoirs** : M. Ernest FRANCO donne pouvoir à M. Serge FAGES, Mme Patricia LAKEHAL donne pouvoir à M. Damien COMBET, M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN, Mme Elizabeth CAILLOZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques RUER, M. Rémi FOURMAUX donne pouvoir à M. Jean-François PERRAUD.

**ABSENTS** : MM. Emmanuel DOSSI, Pierre MENARD, Matthieu CHAUVIN, Mme Valérie GRILLON.

**SECRETAIRE** : M. Pierre FOUILLAND.

Ouverture de la séance à 20 h 30.

**Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 3 mars 2015** à l'unanimité des membres présents.

**Décisions du Président et du Bureau.**

Il est demandé d'inscrire des montants et des détails sur les décisions du Bureau.

- Décisions du Président :

- Décision n° 2015-04 : RD 75 : route de Sainte Irénée - Brindas Chaponost, convention de maîtrise d'ouvrage unique (CCVG/CCVL), répartition des dépenses à la hauteur de 50 % pour chacun des deux EPCI.
- Décision n° 2015-07 : adhésion au centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CR-DSU), cotisation annuelle de 863,16 €.
- Décision n° 2015-08 : adhésion à Cap rural - centre de ressources pour le développement local, cotisation annuelle de 550 €.
- Décision n° 2015-09 : gestion aire d'accueil des gens du voyage – Brignais, attribution du marché à la société SG2A L'HACIENDA pour un montant de 95 023,37 € HT, soit 114 415,65 € TTC, et une durée de 1 an à compter du 27 mars 2015.
- Décision n° 2015-10 : aménagement d'une voie et d'une aire de service sur l'aire d'accueil des Grands Passages – Montagny, attribution du marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 26 357,63 € HT soit 31 629,16 € TTC.

- Décisions du Bureau :

- n° 01-2015 : PLH : soutien à la production d'une offre locative sociale nouvelle.
- n° 02-2015 : PLH : PTZ+.

Décisions approuvées à l'unanimité.

### **1) ADMINISTRATION : Modification des statuts - compétence ADS**

Madame GAUQUELIN explique qu'il s'agit de la modification des statuts de la Communauté de communes pour prendre la compétence ADS.

Madame GAUQUELIN analyse le bilan des six mois de mission de cette personne sur les trois communes : 55 permis de construire instruits dont la moitié en certificats d'urbanisme, ainsi que des déclarations de travaux, le tout comptabilisant 40 % de son temps de travail.

Afin de pérenniser la mission d'instruction du droit des sols, il est proposé de modifier les statuts.

La mise en conformité statutaire est proposée à travers l'inscription de la mention suivante dans le bloc de compétence « Aménagement de l'Espace » :

*« La communauté de communes est habilitée à instruire des autorisations d'urbanisme, à la disposition des communes membres, pour l'accomplissement des missions d'instruction de l'ensemble des autorisations du droit des sols délivrées par les maires sous leur contrôle et leur responsabilité conformément aux dispositions du code de l'urbanisme. La Communauté de communes met en place un outil informatique mutualisé d'administration du droit des sols, à disposition de ses communes membres ».*

Une convention type précise les engagements réciproques auprès des communes qui sollicitent cette instruction technique.

Dans ce cadre, seront systématiquement instruits : les permis de construire, les déclarations préalables complexes, les permis d'aménager, les permis de démolir, les certificats d'urbanisme de projet.

Monsieur Berard demande si cette nouvelle compétence préjuge d'un transfert global de cette compétence et s'il s'agit d'une première étape.

Madame Gauquelin explique que ce nouveau service remplace ce que faisait la DDT. Il est actuellement rendu à trois communes mais il est ouvert aux communes le souhaitant, et il s'inscrit effectivement, comme le pense M. Berard, dans le process de mutualisation.

Monsieur le Président rappelle que la DDT ayant stoppé l'instruction des permis de construire, etc., depuis le mois de septembre dernier, les trois autres communautés de communes du SOL ont décidé de transférer cette compétence au SOL. Il précise que le Bureau du SOL a noté des problèmes juridiques liés à ce transfert car en réalité il s'agit d'un service et que, pour le moment, le préfet a retoqué la délibération.

Il précise que le SOL n'a pas le droit de recevoir directement des financements de la part des communes.

Madame Gauquelin confirme que cette compétence peut être transmise à une communauté de communes mais pas à un syndicat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**2) FINANCES :**

Il est rappelé que le budget primitif 2014 s'établissait en dépenses et en recettes à 19 161 591 € pour le fonctionnement et à 9 235 000 € pour l'investissement.

• **Compte administratif 2014**

Monsieur Fages annonce les masses du CA avant d'étudier les évolutions importantes.

- Fonctionnement :
  - Dépenses : 15 872 772 €,
  - Recettes : 19 847 689 €,
- Investissement :
  - Dépenses : 5 968 086 €,
  - Recettes : 1 208 199 €.

Il précise que des excédents de 2013 (923 752 €) ont été utilisés pour boucler le budget 2014 et que donc la cagnotte diminue d'année en année.

**Les dépenses de gestion**

EQUILIBRES FINANCIERS		CA 2013		CA 2014		écarts
<b>DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS</b>		<b>15 285 234</b>		<b>15 872 772</b>		<b>587 538 €</b>
fs de perso.	frais de personnel + élus	955 918	955 918	1 150 407	1 150 407	20,3%
	dt fs Elus + Assemblée.		51 216	68 001		
	dt mise à dispo.pers. Comm & Ext. (CCI, BV, Com)		154 013	216 204		
dépenses de gestion	frais et moyens généraux + comm <sup>o</sup>	1 404 231	210 099	189 287	1 485 056	5,8%
	entretien des voiries (fournitures Communes + Taxe direc		245 285	433 847		
	mission tourisme (événements comm <sup>o</sup> ds fs généraux		124 806	104 902		
	mission dev économique (sauf pépinière)		160 016	152 561		
	missions environnement & voies douces		67 426	70 293		
	mission PLH-SIG-ADT		37 890	36 744		
	chges diverses		668	-		
	Gestion Rochilly		7 483	7 049		
	gestion Aires d'Accueil Gens du Voyage		219 881	268 949		
	gestion bât. Pépinière		44 268	45 971		
gestion Gendarmerie BMO (hors rbst de la dette)	76 209	55 453				
	participation SOL		110 000	110 000		
reversements (y. compris FPIC)	Attrib.de Compens.aux Communes	12 925 086	6 796 990	6 716 988	13 237 309	2,4%
	Reversement TEOM au STIOM		1 964 193	1 961 964		
	Reversement FPIC & fisca. part CCVG		296 318	354 305		
	Reversement FPIC Parts Communes		415 292	723 931		
	Reversement DSC aux Communes		3 452 292	3 480 121		

- Frais de personnel (+20 %) = recrutements (+2 ETP + GVT), cotisations en hausse pour les élus, frais de personnel extérieur mis à disposition.
- Dépenses de gestion : gestion aires d'accueil des gens du voyage (+ 14 K€ pour le prestataire, + 38 K€ de frais de scolarité remboursés pour les deux dernières années à Brignais), frais de missions (+ 5,8 %).
- Reversements (+2,4 %), 83,4 % des dépenses : prélèvement du FPIC (+ 366,6 K€), DSC (+ 27,8 K€), AC (- 80 K€ pour compenser le taux de transfert de voirie de Brignais).

**Les recettes courantes de fonctionnement**

EQUILIBRES FINANCIERS		CA 2013		CA 2014	écarts
RECETTES COURANTES DE FONCT		19 323 580		19 847 689	524 109 €
dotations de fonctionnement (& compensat. Fisca)		5 037 780		4 917 151	-2,4%
	dt DGF	389 501	313 683		
	dt DC RTP	739 171	739 171		
impositions directes (CFE - TH - CVAE,...)		13 767 219		14 078 826	2,3%
	dt FNGIR	1 405 780	1 405 780		
	Aut. rec. Fisc. ( TEOM & taxe séjour)	1 998 424	2 048 565		
recettes d'exploitation	subvention Environnement	29 164	34 759		
	produits d'exploitations GV + subventions	124 730	110 032		
	produits d'exploit Pépinière (loyers & élec. Solaire)	74 104	69 358		
	subvention PLH, CDDRA,...)	-	8 850		
	rec. divers (excep. assee, rbst,...)	15 681	72 525		
	loyers gendarmerie	274 903	556 188		
		518 581	851 712	64,2%	

Monsieur FAGES insiste sur les recettes fiscales (14 M€) = 71 % des recettes.

- Fiscalité directe : 12 M€,
- TEOM et taxe de séjour : 2 M€ (en recettes et en dépenses).

**Recettes fiscales**

Fiscalité FPU de la CCVG			CA 2013 (notif DGI)	CA 2014 (notif)	évol. en %	évol. en montant
CET	CFE	base	15 489 715	15 009 796		
		taux	24,52%	24,52%		
	produit	3 798 078	3 680 402	-3,1%	- 117 676 €	
	CVAE	produit	2 946 236	3 300 568	12,0%	354 332 €
	Total Taxes Eco. <sup>1</sup>		6 744 314	6 980 970	3,5%	236 656 €
Taxes Ménages	TH	base	46 118 876	47 738 329		
		taux	6,94%	6,94%		
	produit	3 200 650 €	3 313 040 €	3,5%	112 390 €	
	TFB	base	42 250 229	43 496 272		
	taux	0,00%	0,00%			
	produit	- €	- €		- €	
	TFNB	base	282 964	281 225		
	taux	2,53%	2,53%			
	produit	7 159 €	7 115 €	-0,6%	- 44 €	
	Total Taxes ménages		3 207 809	3 320 155	3,5%	112 346 €
Taxes Secto.	Tax add à TFNB	produit	21 274	20 905		- 369 €
		TASCOM	106 908	101 907		- 5 001 €
		IFER	79 809	86 329		6 520 €
	Total Taxes secto.		207 991	209 141	0,6%	1 150 €
Dot. Compen	DC RTP (c74)	dotation	739 171	739 171		- €
	FNGIR (c73)	produit	1 405 780 €	1 405 780 €		- €
	Total Compensat.		2 144 951	2 144 951	0,0%	- €
ôles complém. & Compensat.		produit	224 175	114 215		- 109 960 €
<b>Total Fiscalité FPU (sauf DC RTP)</b>			<b>11 790 069</b>	<b>12 030 261</b>	<b>2,0%</b>	<b>240 192 €</b>

Monsieur FAGES précise qu'au global la fiscalité a évolué de + 311,6 K€ entre 2013 et 2014, avec pour détails :

- CFE : baisse de 3 798 078 € à 3 680 000 €.

- CVAE : 3 300 K€ (+ 12 %), mais baisse prévue en 2015 à 3 130 K€ du fait que la CVAE soit un reversement et donc non maîtrisée.
- Taxe d'Habitation : 3,5 % d'augmentation correspondant à l'augmentation des bases.
- Taxes additionnelles (taxes de sectorisation, TASCOM, IFER) : 0,6 % d'augmentation.
- Rôles complémentaires : 114 215 €.

Monsieur FAGES conclut qu'au global la fiscalité a augmenté de +2 %. Il rappelle qu'avec la TPU l'augmentation année par année était de + 7 %, + 8 %.

Il précise que lors du vote du budget les bases de la TEOM n'étaient pas connues et qu'ainsi le produit prélevé en 2014 (2 031 K€) est supérieur au reversement demandé par le SITOM (1 961 964 €).

En ce qui concerne les dotations (4 917 151 €), il y a une baisse notamment due à la DGF qui passe de 389 501 € à 313 683 € (- 2,4 %), et qui va continuer à baisser en 2015 et 2016.

Les autres recettes tarifaires locatives et de participations, les subventions : + 64 %, mais non significatif dans la mesure où le poste des loyers de la brigade de gendarmes et de la brigade motorisée n'existait pas en 2013.

**L'autofinancement :**

	<i>CA 2013</i>	<i>CA 2014</i>	<i>écarts</i>
RECETTES COURANTES DE FONCT	19 323 580	19 847 689	524 109 €
DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS	15 285 234	15 872 772	587 538 €
<b>1- EPARGNE de GESTION</b>	<b>4 038 347</b>	<b>3 974 918</b>	<b>-1,6%</b>
annuité en intérêts de la dette	40 280	35 700	
intérêts de la dette (sect. Fct)	42 369	37 572	
solde ICNE	-2 088	-1 872	
solde produits-autres charges financ.	0	0	
solde produits-charges exceptionnelles	12 299	8 927	
<b>2- AUTO FINANCEMENT BRUT</b>	<b>4 010 365</b>	<b>3 948 144</b>	<b>-1,6%</b>
annuité en capital	141 492	96 992	
rembt en capital (sect. Inv)	141 492	96 992	
solde encaisst.-rembst. Cautions	-369	2 626	
<b>3- AUTO FINANCEMENT NET</b>	<b>3 868 504</b>	<b>3 853 778</b>	<b>-0,4%</b>

Monsieur FAGES rappelle que les dépenses et les recettes vont déterminer un autofinancement brut qui servira aux financements.

Il précise ainsi que :

- les recettes courantes de fonctionnement (19 847 689 €) au CA 2014 par rapport aux dépenses (15 872 772 €) donnent une épargne de gestion de 3 974 918 €, et qu'ainsi la croissance de recettes compense le supplément de dépenses de gestion et amène l'épargne de gestion à - 1,6 %.
- Déduction faite à l'épargne de gestion de l'intérêt de la dette, l'autofinancement brut est de 3 948 144 €.
- Déduction faite à l'autofinancement brut de l'annuité en capital (96 992 €), l'autofinancement net est de 3 853 778 €, soit environ celui de 2013.

Il conclut que cet autofinancement brut se rajoute en termes de recettes d'investissement et que les dépenses d'investissement sont montées à 5 968 086 €.

**Les dépenses d'équipements**

<b>EQUILIBRES FINANCIERS</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>	
		<b>CA</b>	<b>CA</b>	
(opérations)	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 571 132</b>	<b>5 968 086</b>	<b>- 1 603 046 €</b>
26	moyens généraux logistique CCVG	71 353	74 404	prog cst
95	aide au Tourisme	0	5 664	prog cst
39-42-43	voirie	2 172 191	2 172 191	prog en hausse 49%
41	BMO & Gendarmerie	1 055 218	42 278	prog en baisse 96%
	Divers projets 2013 = achat siège CCVG	1 620 940	0	prog en baisse 100%
31	PLH / Aménagement	702 160	748 665	prog cst
22	Environnement / voies douces	343 697	431 724	prog en hausse 26%
35	Centre Aquatique	488 756	1 308 078	prog en hausse 170%
25&32	Gens du Voyage	25 083	8 515	prog cst
dép CCVG	ivces dép. CCVG aux Communes Opé en MO Unique	1 470 562	293 086	prog en baisse 80%
30	Aménagement des Parcs d'Activités requalif	330 946	632 013	prog en hausse 91%
21	Opé foncières & bâtiments Dévpt éco	7 461	251 469	prog en hausse 3270%

- Voirie : 2 172 191 € (contre environ 1,5 M€, 1,7 M€ les années précédentes).
- BMO & Gendarmerie : 42 K€ (solde de financement de l'investissement).
- PLH : 748 665 €, subventions aux bailleurs sociaux (autour de 700 K€ par an d'investissement pour soutenir le logement social sur la collectivité).
- Environnement/ voies douces : 431 724 €.
- Gens du voyage : 8 515 € (réparation des blocs sanitaires).
- Maîtrise d'ouvrage unique pour les communes : 293 K€.
- Aménagement des parcs d'activités et requalification : 632 013 € (programme de réhabilitation de la collectivité).
- Opérations foncières : 251 469 € (240 K€ en caution pour la *Sléa*).

**Les recettes d'investissement et le solde d'exercice en 2014 :**

<b>EQUILIBRES FINANCIERS</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>	
		<b>CA</b>	<b>CA</b>	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 745 594</b>	<b>1 208 199</b>	<b>- 1 537 394 €</b>
	FCTVA	450 736	658 432	
	subventions et fonds de concours	781 765	37 150	2013 = subvention
<i>Rbst Communes</i>	<i>Rbsts dép. Communes à CCVG Opé en MO Unique</i>	<i>1 257 528</i>	<i>506 118</i>	
<i>divers recettes (cessions, rétrocessions, op. patrimoniales, rév<sup>o</sup> de marché,...)</i>	<i></i>	<i>255 365</i>	<i>6 500</i>	2013 régul. part.
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (Dép-Rec)</b>		<b>4 825 539</b>	<b>4 759 887</b>	<b>65 652 €</b>
<b>AUTO FINANCEMENT NET (rappel)</b>		<b>3 868 504</b>	<b>3 853 778</b>	<b>14 725 €</b>
<b>EMPRUNT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<i>affectation reports excédent brut ctable 2013 (c1068)</i>				
<b>Variation du FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>-957 035</b>	<b>-923 252</b>	
<b>EXCEDENTS DE CLOTURE</b>		<b>2 709 782</b>	<b>1 786 530,37</b>	

- FCTVA
- Subventions et fonds de concours : 37 150 € (solde du Conseil général).
- Remboursements de maîtrise d'ouvrage unique pour les communes.

Monsieur FAGES énonce que les dépenses d'investissement (5 968 086 €) par rapport aux recettes d'investissement (1 208 199 €) donnent un besoin de financement des investissements de 4 759 K€, et que l'autofinancement étant de 3 853 K€, la variation du fonds de roulement est de 923 252 €.

**Excédent de clôture**

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-1 308 335,79	0,00	-691 763,08	0,00	-2 000 098,87
Fonctionnement	4 018 117,73	3 763 335,79	3 531 347,30	0,00	3 786 129,24
<b>TOTAL I</b>	<b>2 709 781,94</b>	<b>3 763 335,79</b>	<b>2 839 584,22</b>	<b>0,00</b>	<b>1 786 030,37</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>2 709 781,94</b>	<b>3 763 335,79</b>	<b>2 839 584,22</b>	<b>0,00</b>	<b>1 786 030,37</b>

Il en déduit que l'excédent de clôture de 2 709 782 € à fin 2013 n'est de 1 786 030 € fin 2014.

Remarque itérative : Les dépenses liées aux gens du voyage, premier message à faire passer au nouveau département et au nouveau Président.

Monsieur Fages rappelle que jusqu'à présent tous les investissements ont été faits sans emprunt, mais qu'au niveau du BP 2015 des emprunts sont prévus et qu'il s'est déjà rapproché de deux banques pour emprunter 4 M€.

*(Monsieur Le Président quitte la salle et M. FAGES fait voter le compte administratif.)*

Dans la mesure où les chiffres présentés sont des dépenses de gestion où il n'est jamais question d'opérations d'ordre ni d'amortissements qui n'entrent pas en ligne de compte dans la présentation, Monsieur Fages énonce le compte administratif proposé à l'adoption :

- dépenses de fonctionnement : 16 367 435,45 €,
- recettes de fonctionnement : 19 898 782,75 €,

ce qui dégage un excédent de fonctionnement : 3 531 347,30 €.

- dépenses d'investissements : 6 186 266,38,
- recettes d'investissements : 5 494 503,30 €,

Il complète qu'en faisant la différence en cumulant les résultats de l'année N-1 et ceux de 2014, le solde est de 1 786 030,37 €, tel qu'il est présenté ici.

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité.

• **Compte de gestion 2014**

Monsieur Fages présente la synthèse du compte de gestion du trésorier en précisant :

- Résultat du compte de gestion : 1 786 030,37 €,
- Résultat cumulé de fonctionnement : 3 786 129,24 €.
- Résultat cumulé d'investissement : - 2 000 098,87 €.

Le compte de gestion 2014 du trésorier est adopté à l'unanimité.

• **Affectation des résultats :**

Monsieur Fages expose que le résultat de fonctionnement (3 786 129 €) doit couvrir le déficit d'investissement (2 000 099 €) et qu'il faut obligatoirement affecter en investissement 2 000 099 €.

Il propose également d'affecter le solde disponible de 1 786 030 € en résultat de fonctionnement au niveau du BS.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

• **Fonds de péréquation**

Evaluation de la répartition du prélèvement sur le territoire de la CCVG du FPIC en 2015							
Collectivité	Territoire	CCVG	Brignais	Chaponost	Millery	Montagny	Vourles
Montant total	1 500 203 €	442 570 €	447 788 €	288 647 €	113 065 €	86 369 €	121 764 €
% répartition	100%	29,50%	29,85%	19,24%	7,54%	5,76%	8,12%

Monsieur Fages rappelle les montants payés pour la CCVG : 196 490 € en 2012, 1 034 K€ en 2014, 1 500 K€ budgétés en 2015. Il conclut qu'entre 2012 et 2016 le montant sera multiplié par 10 et que le fonds de péréquation est une vraie charge.

Comme depuis 2012, il est proposé que la Communauté de communes prenne à sa charge l'intégralité de ce fonds de péréquation pour 2015 (1 500 203 €).

Monsieur Fages insiste sur le fait que dorénavant chaque commune est obligée de délibérer pour accepter cette prise en charge, soit Brignais : 447 K€, Chaponost : 288 K€, Millery : 113 K€, Montagny : 86 K€ et Vourles : 121 K€.

Il précise qu'en effet cela peut être considéré comme une dotation de solidarité que la CCVG reverse. Il pense que ce sera bien plus complexe en 2017 après départ du centre aquatique.

Décision adoptée à l'unanimité.

• **TEOM**

**Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015**

(notif <sup>e</sup> 2015 = bases 2014 + 2,1%)									
Communes	Nbre d'habitants	Bases 2015 (notif <sup>e</sup> )	TEOM 2014	TEOM 2015	Variation	frais communs	collecte	OM 2014	OM 2015
BRIGNAIS	11 551	15 571 815	3 330 000	5,09%	-2,30%	515 461	276 779	1 000 000	792 241
CHAPONOST	8 195	11 911 485	2 800 000	4,41%	-8,70%	365 700	159 646	800 000	525 345
MILLERY	3 770	4 643 092	1 000 000	5,21%	-10,79%	168 235	73 443	300 000	241 677
MONTAGNY	2 647	3 132 292	600 000	5,42%	-5,90%	118 122	51 566	150 000	169 688
VOURLÉS	3 216	5 682 465	1 200 000	3,63%	-9,02%	143 513	62 650	1 000 000	206 164
Total	29 379	40 941 149	8 930 000	4,73%	-6,38%	1 311 031	624 084	1 500 000	1 935 115

Monsieur Fages informe que le SITOM a appelé la CCVG à reverser 1 935 115 € en 2015, contre 1 961 964 € en 2014.

Il présente les bases notifiées de chaque commune membre et les taux appliqués pour le calcul du coût à couvrir, en précisant que le taux moyen global de 2015 sera donc de 4,73 % avec une variation à la baisse de 6,38 %.

Il précise que, malgré les exonérations votées pour certaines entreprises, les bases de la CCVG ont augmenté, mais que le produit demandé par le SITOM ayant baissé le taux appliqué à chaque commune pour 2015 sera donc plus bas.

Monsieur Combet demande la différence de la taxe prélevée entre 2014 et 2015.

Monsieur Fages répond que le SITOM a demandé le même montant pour les trois communautés de communes réparti au prorata du nombre d'habitants, et comme ce nombre d'habitants a augmenté plus vite dans les autres communautés de communes qu'à la CCVG, le montant demandé aux autres communautés de communes est donc plus important entraînant une diminution pour la CCVG.

Il explique que la différence de coût entre 2014 et 2015 étant d'environ - 30 K€ et que les bases ayant augmenté, les taux ont diminué, et que cela sera reporté sur les feuilles d'impôts de nos contribuables.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter les taux suivants par commune :

- Brignais : 5,09 %,
- Chaponost : 4,41 %,
- Millery : 5,21 %,
- Montagny : 5,42 %,
- Vourles : 3,63 %.

Monsieur Bérard demande pourquoi les taux ne sont pas lissés par commune.

Monsieur Fages répond que les prestations n'étant pas identiques pour toutes les communes, les coûts de collecte sont donc différents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Bases et taux de fiscalité directe en 2015**

<b>Fiscalité directe de la CCVG</b>			<b>7 271 630 €</b>	
<b>option 2</b>			<b>BP 2015 (notif<sup>2</sup>)</b>	
<b>CET</b>	<b>CFE</b>	base	15 701 000	
		taux	23,76%	-3,10%
		produit	3 730 558	
<b>Taxes Ménages</b>	<b>TH</b>	base	49 237 000	
		taux	6,72%	-3,17%
		produit	3 308 726 €	
	<b>TFB</b>	base	45 108 000	
		taux	0,50%	
		produit	225 540 €	
<b>TFNB</b>	base	277 800		
	taux	2,45%	-3,16%	
	produit	6 806 €		
<b>Total Taxes ménages</b>			<b>3 541 073</b>	
<b>Total Fiscalité FPU (sauf DCRTP)</b>			<b>12 129 864</b>	
<b>évol. En %</b>			<b>2,0%</b>	

Monsieur Fages rappelle la dernière modification panier fiscal de la Communauté de communes adoptée par le Bureau avec :

- la mise en place d'un taux de foncier bâti à 0,5 %,
- la baisse de la taxe d'habitation, de la CFE et du foncier non bâti.

Madame Martinaud demande si la CCVG s'engage aujourd'hui à dire que si ce taux de 0,5 %, supplémentaire, était augmenté, le taux de la taxe d'habitation baisserait en 2016 ?

Monsieur FAGES répond par la négative en précisant que l'objectif était de dire qu'il n'y aurait pas d'impact sur les contribuables, et que donc à produit constant, de combien nous devons diminuer si nous mettons une taxe foncière.

Madame Martinaud insiste en demandant si la taxe d'habitation baisserait d'autant au cas où ce taux augmenterait de 0,1 % ou à 0,2 % ?

Monsieur FAGES réplique que personne ne peut le dire aujourd'hui car c'est une décision qui est prise par l'ensemble du Conseil communautaire, et que ce soir personne ne peut s'engager pour dire ce qui sera fait en 2017 ou 2018.

Il précise que l'engagement pris est pris sur le budget 2015.

Madame Martinaud rétorque que cela fait un impôt supplémentaire.

Monsieur Fages répond qu'effectivement un impôt supplémentaire est créé pour imposer les personnes propriétaires et qui ne payaient rien sur la CCVG.

Suite à la dernière présentation sur la CFE, Madame Martinaud fait remarquer que les grosses entreprises bénéficiaient d'une baisse de la CFE.

Monsieur Fages précise qu'elles avaient également une taxe foncière augmentée.

Madame Martinaud réplique : comme tout un chacun.

Elle pose la question, pour favoriser l'implantation des petites et moyennes entreprises, pourquoi ne pas augmenter les seuils ?

Monsieur Boisserin rappelle que lorsque ces seuils de CFE ont été modifiés, il y a trois ans suite aux réformes, cela a eu des effets très pervers non maîtrisés et il a fallu revenir en arrière.

Il précise que le but de la délibération de ce soir est clairement et uniquement de se préserver la possibilité de lever un impôt sur la taxe foncière dans les années futures. La CCVG aujourd'hui applique des taux dans les communes bien différents des autres communautés et pour autant il n'a pas été fait un rattrapage de 40 %.

Il conclut que pour que la baisse de ce taux soit inodore, il est joué sur deux taux qui devraient être à peu près équivalents, et qu'il faut en rester là cette année et voir dans les années futures.

Monsieur Imbert précise qu'il avait été bien précisé lors de la commission générale qu'il s'agit d'une nouvelle répartition des taux mais que la recette reste la même pour la Communauté de communes.

Monsieur Perraud pense que tout le monde avait bien compris que la création de cette nouvelle taxe n'avait pas d'incidence sur la pression fiscale des concitoyens. Pour autant il lui paraît évident que les concitoyens vont voir arriver cette nouvelle taxe sur leur feuille d'impôt, et qu'il y a un vrai enjeu de communication à mettre en œuvre pour expliquer cette décision ?

Monsieur Combet rappelle qu'à la présentation de M. Billet il a été demandé que soit rédigée pour l'ensemble des concitoyens des cinq communes une note, via les moyens de communication communaux. Il pense qu'il faut le faire au plus près possible de la réception de la feuille d'impôt, soit octobre 2015.

Monsieur Imbert pense qu'il faudrait la distribuer avant le mois de juillet, et il précise que des réunions avec les responsables de communication des communes sont prévues dans les jours à venir.

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015					
I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :					
	Bases d'imposition effectives 2014 <sup>①</sup> 1	Taux d'imposition de 2014 2	Taux d'imposition plafonné pour 2015 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 <sup>②</sup> 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5
CFE	15 009 790	24,52	>>>	15 701 000	3 849 885
I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :					
	Bases d'imposition effectives 2014 <sup>①</sup> 1	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2014 2	Autre option : taux moyens pondérés des communes 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 <sup>②</sup> 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) 5
Taxe d'habitation	47 738 337	6,94		49 237 000	3 417 048
Taxe foncière (bâti)	43 514 784	0,000		45 108 000	
Taxe foncière (non bâti)	281 260	2,53		277 800	7 028

Afin de démontrer que sur les moyennes les résultats sont identiques, M. Fages reprend le tableau notifié par les services fiscaux avec le montant des bases BP 2015 :

- la CFE : 15 701 K€ en base, avec un taux à 24,52 % cela donne un produit de 3 849 K€, avec un taux à 23,76 % (- 3,10 %) cela donne 3 730 K€, donc diminution.
- la taxe d'habitation : 49 237 K€ en base, avec un taux à 6,94 % cela donne un produit de 3 417 K, nous serons à 3 308 726 €, donc diminution du montant de la taxe d'habitation.
- Le foncier bâti : 45 108 K€ de base, avec un taux à 0 % cela faisait 0, avec un taux à 0,5 % cela donne 225 540 €. 225 K€ sur 12 M€.
- Le foncier non bâti : cela fait - 6 800 €.

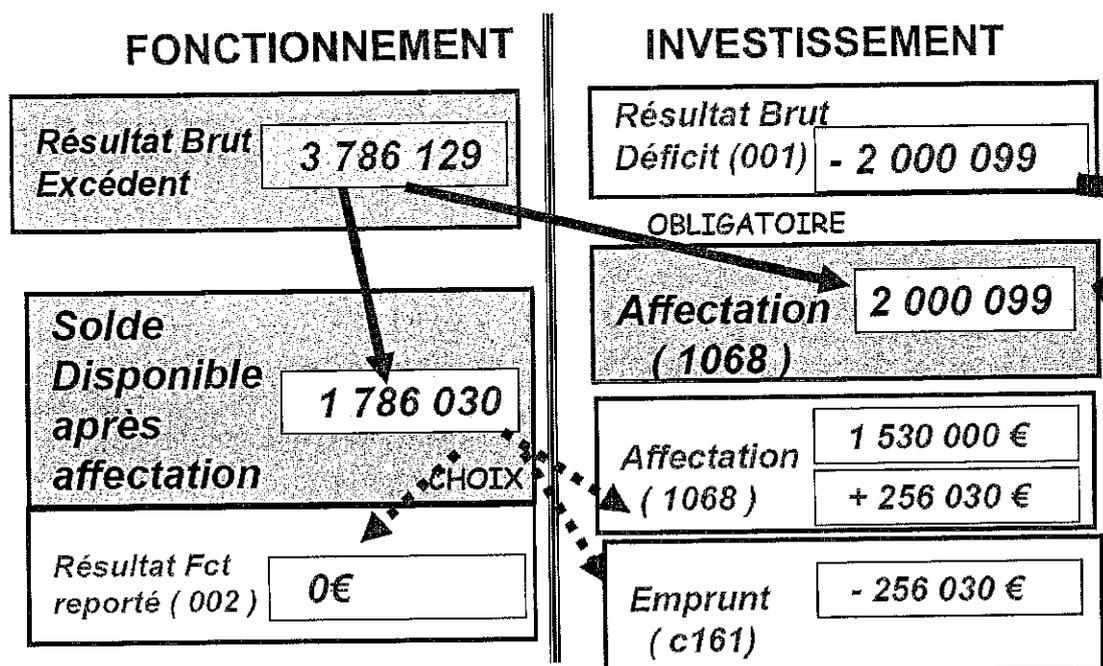
Soit au total : 12 129 864 €, contre 12 132 K€ sur les taux notifiés, soit 3 K€ d'écart.

Madame GALERA rappelle que l'engagement avait été pris de ne plus augmenter la CFE et elle pense qu'un équilibre a été trouvé puisqu'il n'y a pas eu de retour.

Monsieur Imbert complète son intervention sur la note faite par GFI. Elle a été produite et va être bientôt en ligne sur le site Internet de la CCVG et envoyée aux communes.

Décision adoptée à la majorité des membres avec 28 voix pour et 1 contre.

• Budget supplémentaire 2015



Monsieur FAGES annonce que le résultat 2014 est arrêté :

- que le déficit de 2 000 099 € sera couvert,
- que 1 530 K€ de plus seront affectés en dépenses d'équipement supplémentaires selon le tableau ci-dessous,
- que cela permet de proposer une diminution de l'emprunt de 256 030 € par rapport à l'emprunt initial de 6 048 K€.

(opérations)	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 530 000
	dép. sup. 2015 (hors affectation 2014)	
26	moyens généraux logistique CCVG	65 000
95	aide au Tourisme	
39-42-43	<b>voirie</b>	<b>640 000</b>
41	BMO & Gendarmerie	16 000
31	PLH / Aménagement	200 000
22	Environnement / voies douces	
35	<b>Centre Aquatique</b>	
25&32	Gens du Voyage	66 000
dép. CCVG	lvcas dép. CCVG aux Communes Opé en MO Uniqu	
30	Aménagement des Parcs d'Activités, requalif <sup>o</sup>	540 000
21	Opé foncières & batiments Dévpt éco	3 000

Il attire l'attention sur le résultat de l'année qui est à zéro, en précisant que deux emprunts sont à générer :

- un emprunt au niveau de la Caisse d'Épargne de 2 M€ à un taux de 1,82 %.
- un emprunt de 2 M€ avec l'Agence France Locale, nouvelle agence créée pour les collectivités, entre 1,30 % et 1,40 % sur 15 ans.

ce sera certainement suffisant pour couvrir les besoins de l'année 2015 : 6 048 K€ moins 256 K€.

Monsieur Imbert précise que le premier emprunt devrait se faire avant les vacances.

Monsieur Fages annonce que le budget de fonctionnement supplémentaire est à 3 K€ sur un budget total au départ de 19 M€, réajustement minime.

Section	Chapitre	N. Comp.	Libellé Compte	BP recettes	BS recettes
F	73 - Impôts et taxes	7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 965 000,00 €	- 29 885,00 €
F	73 - Impôts et taxes	73111	Taxes foncières et d'habitation	7 114 265,00 €	32 885,00 €
				<b>19 296 836,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>

- 3 K€ de recettes en plus :
  - en recettes courantes : 32 885 € de plus.
  - en TEOM : 29 885 € (montant demandé par le SITOM).

Section	Chapitre	N. Comp.	Libellé Compte	BP dépense	BS dépense
F	011 - Charges à caractère général	60636	Vêtements de travail	- €	1 000,00 €
F	011 - Charges à caractère général	6231	Annonces et insertions	2 500,00 €	2 000,00 €
				<b>19 296 836,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>

- En dépenses : 3 K€ de frais moyens généraux.

Monsieur Berard remarque que jusqu'à présent les investissements voirie ne sont pas amortis. A l'avenir, seront-ils amortis, ce qui viendrait diminuer le résultat et augmenter l'autofinancement ?

Monsieur Fages répond que c'est une question à laquelle il ne sait pas répondre ce soir.

Mais il propose d'apporter des précisions concernant la voirie. Jusqu'à présent étaient prélevés sur l'attribution de compensation les montants pour investissement et pour entretien décidés par les communes. Ces sommes correspondaient à des prestations faites par les employés de la mairie et refacturées à la Communauté de communes.

A partir de 2016, il sera proposé de ne plus faire de prélèvements sur les communes, ni le montant de l'investissement ni le montant du fonctionnement, donc cela va augmenter l'attribution de compensation versée aux communes. Cela veut dire, par ailleurs, que la Communauté de communes, lors des commissions de voirie, va décider sur 2016 le montant de travaux à faire sur telle et telle voirie et le montant de l'entretien, c'est-à-dire que le budget de la Communauté de communes sera impacté de ces montants.

Donc, au niveau de la dotation de solidarité, au lieu de reverser 3,2 M€ aux communes on reversera la dotation moins le montant des travaux et de l'entretien. Ce reversement se fera suivant les critères définis ensemble, critères liés à la population et critères qui sont connus de tous.

Donc, ce sera vraiment une voirie communautaire. Il y aura une équipe de personnel à la Communauté de communes, il n'y aura plus de refacturation du personnel des communes.

Se pose une vraie question pour les trois collectivités qui avaient du personnel qui ne faisait que des travaux de voirie s'ils ne font plus : qu'en faire ? Sachant que dans le cadre de la mutualisation il y aura forcément du transfert de personnel des communes vers la Communauté de communes, c'est obligatoire.

Monsieur Imbert précise que c'est une solution qui est proposée et qui sera beaucoup plus simple.

Monsieur Fages indique que le sujet sera de nouveau abordé au budget 2016.

Monsieur Fages répond que cela devient une charge supplémentaire si les personnes qui font de la voirie n'ont pas à faire autre chose, c'est évident. C'est pour cela que le personnel doit être, dans toute rigueur, transféré aux Communautés de communes.

Monsieur Gergaud demande si le solde 2015 peut être abordé ou pas ?

Monsieur Fages répond que le solde 2015 n'est pas facile à aborder car des communes sont en avance, ont utilisé plus que leur enveloppe, et d'autres sont très en retard. Il faut attendre le 31 décembre 2015.

Monsieur Imbert précise que La question n'a pas encore été abordée.

Monsieur Berard demande si cela est comptabilisé quelque part de façon légale et juridique ?

Monsieur Fages explique que chaque dépense est comptabilisée commune par commune.

#### Le budget supplémentaire 2015 est adopté à l'unanimité

- La CLECT

Monsieur Imbert précise qu'avant les vacances une délibération modificative sera faite pour introduire la politique de la ville.

Monsieur Fages explique que la CLECT, qui s'est réunie en même temps que la commission finances, n'a pas pu arriver au bout. Une CLECT sera donc réunie pour effectivement redéfinir le montant qui sera prélevé sur l'attribution de compensation de Brignais, au prorata du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 décembre.

- Agence France Locale

Monsieur Fages rappelle que le Conseil a délibéré sur l'adhésion à l'Agence France Locale, laquelle agence demande une délibération spécifique, à part, pour la garantie des prêts.

Cela paraît être une bonne solution à M. Fages, sachant que l'Agence France Locale ne peut prêter que 50 % de nos besoins.

Il précise que L'Agence France Locale est prête à aller dans toutes les communes, petites et grosses collectivités.

Il explique que l'agence a un système de cotation allant de 1 et 7. Ainsi la Communauté de communes est notée 1,4, Vourles est noté 2,7. L'agence regarde déjà l'encours d'emprunt, et en fonction de la note le taux va augmenter à 1,90 % pour une commune moins bien notée.

Monsieur Fages rappelle que la CCVG a quand même abondé un droit d'entrée de 19 000 €, et il donne pour exemple la commune de Vourles, moins bien notée, pour laquelle le droit serait de 29 000 €. Mais M. Fages estime que sur un prêt à 15 ans, entre un prêt à 1,40 % et un prêt à 2 %, les 19 000 € ou 29 000 € sont vite économisés.

#### Délibération adoptée à l'unanimité.

### **3) INFORMATIONS :**

- **Politique de la ville – signature du contrat.**

Madame Peltier annonce que suite à la nouvelle géographie prioritaire, un seul quartier a été retenu pour ce nouveau contrat de ville : le quartier des Pérouses, et qu'il reste un quartier appelé un « quartier en veille » : le quartier de la Compassion.

Elle informe que ce nouveau contrat de ville va être signé pour 2015/2020 et qu'il repose sur trois piliers :

- améliorer la cohésion sociale,
- favoriser le développement économique et l'emploi,
- approche urbaine et cohésion sociale.

Elle explique que la méthode pour l'élaboration de ce contrat a été une démarche collaborative à partir d'un diagnostic, et que l'ensemble des acteurs se sont regroupés pour plusieurs séminaires. Elle rappelle la validation en comité de pilotage présidé par le préfet, le Président de la CCVG, le maire et les représentants des futurs signataires.

Madame Peltier précise que ce contrat est en cours de rédaction, et que la signature aura lieu le 28 avril à 14 h 30 en présence de Monsieur Guillon et des différents signataires.

Elle complète que parallèlement un comité de pilotage financier a eu lieu où a été présentée la programmation des différentes actions qui seront mises en place pour faire vivre ce contrat de ville, et qu'il reste à mettre en place le conseil citoyen. Ce conseil citoyen, qui est sous la responsabilité du maire de la commune, a un avis consultatif et il est formé de deux collègues (collège habitants et collège associations et acteurs locaux).

Madame Peltier ajoute qu'au niveau de la CCVG, une proposition pourrait être faite de valoriser des actions liées directement au développement économique, au logement et au cadre de vie, tels : les actions de la fédération SOLEN, de Graine de SOL, et de Passerelle pour l'emploi...

En ce qui concerne la gouvernance, Mme Peltier expose que ce sera un comité de pilotage annuel présidé par le préfet, le Président de la CCVG, le maire, et les différents représentants au niveau des partenaires. Elle ajoute qu'il y aura un comité technique avec les différents techniciens pour faire le bilan, et que l'évaluation se fera au fil de l'eau avec un bilan au bout de trois ans.

Il est demandé quels sont les soutiens financiers.

Madame Peltier répond que les soutiens financiers seront les signataires au niveau de la région, du département, de l'OPAC, etc., et qu'il y aura des subventions de l'Etat. Au niveau de la programmation présentée cette année, il y a une subvention de 34 000 € de l'Etat, subvention qui a baissé de 18 % par le fait que nous avons moins 40 % d'habitants concernés.

Monsieur Imbert précise qu'il y a sept ou huit signataires, et Madame Peltier réplique que l'on verra comment ils s'engagent.

Monsieur Berard demande quelles sont les prochaines échéances.

Madame Peltier répond que, la programmation ayant été validée au niveau des actions pour 2015, la prochaine échéance est la signature du contrat le 28 avril. Elle, précise que chaque année les actions doivent être validées par le préfet.

Monsieur Imbert rajoute qu'officiellement le contrat de ville est géré par la Communauté de communes à partir du 1<sup>er</sup> avril.

Madame Galera attire l'attention sur le fait que c'est une charge complémentaire à la Communauté de communes, et à juste titre. Il y a des conventions signées et il ne faudrait pas que les organismes en question nous redemandent des subventions. Il faut être vigilant parce que la CCVG se retrouve à subventionner des actions dans des organismes déjà subventionnés (Graine de SOL, Passerelle, SOLEN, etc.).

Monsieur Imbert fait remarquer que Mme Peltier a employé le terme « valoriser ». Il ne sera pas redemandé des conventions qui seront passées avec Graine de SOL, SOLEN, etc., dans le cadre de la politique de la ville. C'est simplement pour valoriser ces conventions déjà passées, il n'est pas question d'en passer d'autres.

Madame Galera insiste parce que, par exemple, Pôle Emploi ne faisant pas le travail qu'il devrait faire au niveau des jeunes et de l'emploi, des associations sont subventionnées justement pour le faire à sa place. Sans arrêt, des charges sont retrouvées au niveau des Communautés de communes, etc.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est close à 22 h 10.

A Brignais, le 31 mars 2015.

Le secrétaire de séance

